



CONFÉRENCE DE PRESSE du Collectif Forêts Vivantes Pyrénées

Objet : Décret ministériel du 6 juillet 2026 – Projet E-CHO

Vendredi 17 juillet à 11h à la MNE (Maison de la
Nature et de l'Environnement)

Adresse : Domaine de Sers – Allée Comte de Buffon - 64000 Pau

Introduction

Début juillet, le Haut Conseil pour le Climat dans son rapport intitulé « Danger pour le climat, la France face à ses responsabilités » préconisait de protéger ses ressources naturelles. Pour nous, préserver les forêts et l'eau devrait être un intérêt national majeur.

Alors que la France vit sa troisième canicule, que les Pyrénées-Atlantiques sont déclarées en état de sécheresse, que fait le gouvernement ? Il prend un décret mortifère allant à l'encontre de ce qu'il y a lieu de faire. Le 6 juillet 2026, le Gouvernement a accordé au projet E-CHO un statut juridique exceptionnel. Une telle décision mérite une transparence exceptionnelle. C'est l'objet de cette conférence de presse. Nous exigeons que les fondements de cette décision soient rendus intégralement publics.

Le décret ministériel du 6 juillet 2026

Le décret ministériel du 6 juillet 2026 s'inscrit dans une suite de coups de forces du gouvernement à l'appui de l'entreprise Elyse-Energy. Ils se sont produits toujours en pleine concertation CNDP (Commission Nationale du Débat Public), destinée pourtant à l'évaluation du projet E-CHO. Mentionnons : la garantie offerte par la caisse des dépôts aux investissements privés obtenus par Elyse-Energy, le financement gouvernemental supplémentaire de 25 millions d'euros obtenu le 23/04/2025, maintenant un décret ministériel destiné à bloquer tout risque de contentieux tardif et rallongé et maintenant aussi le raccordement électrique spécial par RTE offert sans enquête publique à une entreprise privée. Le gouvernement veut sanctuariser avant même l'enquête publique les qualifications **projet d'intérêt national majeur (PINM)** et **raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM)**. Il bloque ainsi en quelque sorte le risque de contentieux tardif. Ce décret a été préparé à la hâte. Il contient nombre d'incohérences qui indiquent que les éléments retenus par le gouvernement

pour justifier les PINM et RIIPM n'étaient pas suffisamment établis au moment de la signature du décret.

Questions

Transition

Nous considérons que ce décret constitue une décision politique majeure qui anticipe des **conclusions qui ne sont, selon nous, ni démontrées ni stabilisées.**

Nous estimons que ce décret franchit une étape supplémentaire en accordant un statut juridique exceptionnel à un projet dont **plusieurs fondements scientifiques, environnementaux, techniques et économiques demeurent contestés.**

Aujourd'hui, nous souhaitons poser publiquement des questions auxquelles Elyse Energy ne répond pas depuis des mois, nous dénonçons à nouveau ce silence à l'occasion de la publication de ce décret.

- 1- Pourquoi un décret interministériel ? Pourquoi une telle urgence et cette pression juridico-politique ?
- 2- Pourquoi ce projet est-il considéré comme d'intérêt national majeur ? Sur quels éléments
- 3- Le bénéfice climatique est-il démontré ?
- 4- Les impacts sur les forêts, l'eau et la consommation électrique sont-ils réellement évalués et pris en compte ?
- 5- Combien d'argent public est mobilisé ? Qui finance ? Pourquoi ?

Nous demandons **la transparence, la reconnaissance sincère des expertises et leur prise en compte dans un Etat de droit où les citoyens ont des droits de savoir.**

Décarbonation

Le Gouvernement affirme : 25 millions de tonnes de CO2 évitées.

La communauté scientifique dit tout le contraire. Il a été établi par la physique que la production de carburants à partir de la biomasse forestière ne permet pas d'obtenir une décarbonation significative par rapport à l'emploi de ressources fossiles pour produire la même quantité de carburants. Il s'agit d'un fait scientifique. Prétendre le contraire est propager une contre vérité. Pour la propager Elyse Energy et le gouvernement utilisent un artifice comptable, malheureusement pas encore illégal, qui permet de ne pas imputer aux utilisateurs de biomasse forestière les émissions de CO2 provenant de l'utilisation

de cette biomasse. Cet artifice permet d'améliorer considérablement le bilan carbone d'Elyse Energy. Il n'y a pas de justification à cet artifice dans le contexte où le puits de carbone forestier français est en déclin constant à cause du réchauffement climatique depuis 2010. Il est anticipé que le renouvellement forestier n'arrivera pas à compenser les prélèvements et la mortalité dans les prochaines 20 années. **Du point de vue scientifique et sociétal le projet défendu par le gouvernement accroît d'année en année le réchauffement climatique.**

L'Hydrogène

L'hydrogène est présenté comme une technologie d'avenir.

Mais E-CHO ne prévoit pas une petite unité expérimentale ou un démonstrateur. Il prévoit l'une des installations d'électrolyseur parmi les plus ambitieuses annoncées au monde. Nous nous interrogeons sur l'intégration de toute la chaîne industrielle à une échelle jamais démontrée commercialement par l'entreprise Technip. **La maîtrise d'un électrolyseur de 450 MW par Elyse Energy n'est aucunement garantie.** Il y a de quoi s'inquiéter de la sécurité des riverains et des usagers d'une route départemental très fréquentée quand on considère les risques d'explosion catastrophiques d'hydrogène dans un méga électrolyseur situé tout à proximité. Une telle proximité de 100 à 150 m n'existe nulle part ailleurs. Il y a là un vrai sujet d'inquiétude pour les cobayes riverains.

L'Eau

Le projet prévoit de prélever **3,6 millions de mètres cubes d'eau par an.**

L'eau est une ressource limitée et néanmoins vitale pour tout le monde.

Pendant ce temps : - nous vivons notre troisième canicule depuis le mois de mai, - les Pyrénées-Atlantiques connaissent déjà des restrictions, - les conflits d'usage augmentent et les besoins croissent de façon inversement proportionnelle à la ressource disponible. **Comment le Gouvernement peut-il affirmer que cette ressource sera durablement disponible ?** Nous demandons que les études hydrologiques soient rendues publiques et que les experts hydrologues soient entendus vis-à-vis des conséquences du réchauffement climatique.

Les Forêts

E-CHO prévoit la consommation de **500 000 tonnes de biomasse par an**, soit 300 000 tonnes de matière sèche... Ces chiffres changent tout le temps, mais ils sont représentatifs de la consommation pendant les premières années.

Dans le même temps, les forêts françaises stockent de moins en moins de carbone.

Le Haut Conseil pour le climat demande justement de mieux protéger ces puits de carbone. L'Agence européenne pour l'environnement écrit très clairement que le puits terrestre européen a diminué de **30 % entre 2014-2023 par rapport à la décennie précédente**, notamment en raison de l'augmentation des coupes d'arbres et de la dynamique des forêts. En France il a diminué de **50%**. **L'UE dit expressément : ne pas déplacer les émissions vers un autre secteur ; obtenir une réduction globale... on en est loin ! Pour la France. Comment peut-on qualifier d'intérêt national majeur un projet dont l'impact sur le puits de carbone forestier est nié à un tel point ?** Nous voulons voir les analyses retenues par le Gouvernement concernant la fonction de puits de carbone des forêts. Nous voulons les confronter aux conclusions de rapports scientifiques (GIEC, Haut Conseil pour le climat, Académie des sciences...).

L'Electricité

Quelle est la puissance réelle requise ? Les chiffres vont de 280 MW à 520 MW ? **Quelle est aujourd'hui la puissance officielle du projet en mégawatts ?** Le raccordement électrique constitue pourtant l'une des conditions essentielles du projet. Nous demandons que les études de RTE soient rendues publiques. Nous trouvons scandaleux que le décret autorise RTE à effectuer le raccordement dès maintenant avant la date prévue de 2035 au bénéfice d'une entreprise privée alors qu'il n'y a pas eu d'enquête publique. Le décret est un passe-droit caractérisé sur cet aspect.

L'Emploi

Nous savons parfaitement que l'emploi est un sujet majeur pour le bassin de Lacq. Le bassin de Lacq a besoin d'emplois durables. Personne ne le conteste. Le décret reprend une estimation de **1 500 emplois**. Mais réellement :
-combien sont réellement créés ? -combien sont indirects ? -quelles hypothèses ont été retenues ? Les citoyens ont le droit de connaître les études économiques qui fondent ces annonces.

L'Argent public

Nous ne contestons pas le principe d'un soutien public à l'industrie. Nous demandons simplement de la transparence. Les citoyens ont le droit de savoir comment est utilisé leur argent. Aujourd'hui,

-France 2030,-ADEME,-CARB'AERO,-Bpifrance, Nouvelle Aquitaine,-Union européenne...

Les dispositifs se superposent. **Qui finance ? Public ? Privé ? Combien ? Sous quelle forme ? Subvention ? Avance remboursable ? Garantie ?** Le rapport de la Cour des comptes appelle justement à davantage de transparence sur les soutiens à l'hydrogène et alerte sur le fait que le soutien public pourrait être supérieur aux montants annoncés, ce qui poserait **un problème pour les finances publiques**. Nous demandons que les citoyens connaissent précisément les engagements financiers publics pris pour E-CHO. Ne perdons pas de vue que les aides publiques vont in fine être financiarisées au seul bénéfice d'Elyse Energy à travers l'acquisition et le marché des crédits carbone. Des crédits carbone obtenus en carbonant davantage !

CONCLUSION

Depuis plusieurs années, nous alertons sur les impacts possibles du projet E-CHO. Le décret du 6 juillet 2026 constitue une étape majeure : il transforme un projet largement contesté sur le territoire et par des élus locaux en projet d'intérêt national majeur. **Le Gouvernement décrète, nous demandons des preuves officielles et nous en avons le droit dans un Etat de droit.** Parce qu'une décision publique aussi exceptionnelle mérite une transparence exceptionnelle. Nous demandons que les citoyens puissent accéder à l'ensemble des éléments qui ont conduit le Gouvernement à prendre cette décision. Nous poursuivrons notre mobilisation en faveur de la protection des forêts, de l'eau et de la biodiversité. Nous souhaitons que les réponses apportées soient publiques, transparentes et scientifiquement fondées. Forêts Vivantes Pyrénées et plusieurs associations nationales engagées avec notre collectif sont en réflexion et n'excluent rien concernant la mobilisation nécessaire à l'opposition à ce décret.

Nous vous remercions.

Site : www.foretsvivantes-pyrenees.fr

Pétition : <https://agir.greenvoice.fr/petitions/non-a-la-destruction-des-forets-pour-faire-voler-des-avions>

Contact : info@foretsvivantes-pyrenees.fr